

Compte rendu du conseil municipal du 4 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 Janvier à 20 H, le conseil municipal de la commune de BELABRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de BELABRE, sous la présidence de Laurent LAROCHE, maire de BELABRE.

Date de convocation du conseil : 28 Décembre 2020

Présents : Laurent LAROCHE maire, Vanessa BARBONNAIS, Laurence BARITAUD, Karine BERTHOMIER, Sandra DUBOS, Christian GUILLOT, Paul JEANNEAU, Michel JOUANNEAU, Claire MAIMIN, Vincent MANTEAU, Suzanne MARCHAND, Jacques MARTINAUD, Alain NEVIERE, Jean Marc POUGET,

Absents : Aude DESTOUCHES (pouvoir donné à Laurent LAROCHE)

Secrétaires de séance : Karine BERTHOMIER et Jacques MARTINAUD

Ordre du jour :

1) : Approbation du dernier compte rendu de séance du 7 Décembre 2020

2) : Avenant plus-value au marché des travaux du plan d'eau

3) : Dossier DSIL 2021

4) : Questions diverses

Ouverture de la séance à 20H

1)) : Approbation du dernier compte rendu de séance du 7 Décembre 2020

Monsieur le maire procède à la lecture de ce compte rendu qui est approuvé à l'unanimité. Il précise que désormais les conseillers municipaux recevront par mail, huit jours avant la réunion du conseil, la convocation accompagnée du compte rendu du précédent (qui ne sera pas relu en séance mais seulement soumis à approbation) et des divers dossiers qui seront à l'ordre du jour du nouveau pour en prendre connaissance ; les « Questions diverses » seront également limitées à 4 et devront être déposées par les différentes commissions auprès des secrétaires de mairie avant ces huit jours.

2) : Avenant plus-value au marché des travaux du plan d'eau

Monsieur le maire donne la parole à Paul JEANNEAU qui a travaillé sur ce dossier avec les entreprises concernées. Cet avenant est nécessaire pour répondre aux exigences de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et garantir un meilleur fonctionnement du plan d'eau. Il convient notamment de prévoir une ligne flottante plus importante au niveau du ponton du plan d'eau (dans le cas d'un nombre important de baigneurs) ce qui nécessite un agrandissement de ce dernier et l'installation d'une gouttière en inox avec support réglable (en remplacement de la cuve initiale jugée insuffisante). Tous ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 14 200 € HT non prévu dans le plan de financement initial et qui restera en conséquence à la charge de la commune. Toutefois, elle pourra être compensée en partie par des travaux prévus à ce dernier mais non exécutés (arbres et tuyas non abattus) ou pris en charge par la commune (création de bancs).

Le conseil autorise (à l'unanimité) le maire à signer cet avenant.

Ce dernier précise enfin que le dossier concernant ces travaux a été validé par la Région.

3) : Dossier DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2021

- Travaux pour la création d'un espace socio-culturel au niveau de la mairie et de la salle des fêtes (auquel il faudra rapidement donner un nom) :

Monsieur le maire précise qu'en ce qui concerne ceux-ci, il convient de déposer avant le 31 Janvier 2021 un dossier de demande de subvention auprès de la DSIL au titre de la « sécurisation des bâtiments publics » en espérant une prise en charge de 20 à 30% des travaux. De même pour cette même date, il convient de refaire un dossier de demande de subvention auprès de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au titre de « l'aménagement du bourg avec accessibilité » en espérant une prise en charge de 30 à 50% des travaux (hors bitumage). Toutefois si les 2 dossiers sont acceptés, l'aide ne pourra excéder 80% des travaux.

Intervention d'Alain NEVIERE : est-ce qu'un dossier complet doit être fait pour les 2 demandes ? réponse du maire : oui ; est-ce que le prix du mobilier prévu à l'estimatif des travaux n'est pas surestimé ? réponse du maire : oui ; intervention de Michel JOUANNEAU : l'arrosage canalisé souhaité n'est pas précisé à cet estimatif ? réponse du maire : son coût n'est pas important mais il fera l'objet d'un nouveau chiffrage.

Le conseil donne son accord (à l'unanimité) au maire pour déposer ces 2 dossiers avant la date limite.

- Travaux à l'école :

Monsieur le maire rappelle qu'en 2018 un dossier de demande de subvention DETR avait été déposé concernant divers travaux (changement d'huissieries, portes, grilles et création d'une rampe pour handicapés) avec une prise en charge de 50%.

Aujourd'hui et toujours avant le 31 Janvier 2021, la commune peut également déposer un dossier de demande de subvention DSIL pour d'autres travaux (soutien à la rénovation, à l'énergie solaire et l'isolation).

Le conseil donne son accord (à l'unanimité au maire) pour déposer également ce dossier avant la date limite.

Pour rappel, ces travaux ne pourront commencer qu'après validation des demandes de subventions et des appels d'offres.

4) : Questions diverses :

- Autorisation d'encaisser les frais de séjour au camping de BELABRE par carte bancaire :

Monsieur le maire donne la parole à Alain NEVIERE qui rappelle que ce sujet a déjà évoqué lors du précédent conseil (notamment pour la vente de produits) et que cet encaissement n'entraîne pas de frais importants si ce n'est soit l'achat ou la location du boîtier.

Après en avoir délibéré, le conseil décide (à l'unanimité) d'accepter ce paiement par carte bancaire, de prendre en charge le coût lié à l'utilisation de ce système de paiement et autorise le maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de ce service. Le Conseil désigne Alain Nevière comme régisseur et Franck Millet comme suppléant.

- Festival de Jazz fin Mai :

Monsieur le maire rappelle que ce projet a déjà été évoqué lors du précédent conseil. Aujourd'hui, il se déroulerait seulement sur 2 jours et comporterait 3 spectacles pour un montant de 22 000 € mais sans connaître le montant exact des subventions possibles (Région, Département ou autres). Suzanne MARCHAND et Jacques MARTINAUD rappellent qu'il est difficile de se positionner sur ce sujet cette année au vu de la crise sanitaire. Michel JOUANNEAU pointe de son côté l'incertitude des subventions et le manque de temps pour organiser ce festival.

En conséquence, le conseil décide à l'unanimité le report de ce dernier en 2022 (avec un chiffrage rigoureux des aides possibles).

- carte de vœux municipale :

A la suite de l'annulation de la cérémonie traditionnelle des vœux du maire en raison de la crise sanitaire, la commission « communication » a travaillé sur la création d'une carte. Elle comportera d'un côté une photo des membres du conseil et au verso les vœux de la municipalité. Elles seront distribuées par les conseillers dans les boîtes à lettres avant le 15 Janvier 2021.

Le conseil municipal désigne Michel Jouanneau délégué titulaire de la commission électorale et Vanessa Barbonnais suppléante.

- départ en retraite de TERENCE BOHAN : il a reporté son départ d'un ou deux mois dans l'attente de la validation de sa retraite (Anglaise) ; de nombreux CV ont été reçus à ce jour en mairie pour son remplacement.

- courriers reçus par Monsieur le maire :

► de Monsieur Le préfet annonçant que le bureau de la poste de BELABRE a été retenu en 2021 par l'Etat dans le cadre de FRANCE SERVICE ce qui va assurer un financement à hauteur de 50% pendant 5 ans minimum pour l'emploi d'une personne supplémentaire (pour l'aide aux demandes administratives).

► du DASEN de L'Indre annonçant que, dans le cadre à l'appel à projets « Label Ecole Numérique », 2 classes de l'école de BELABRE vont obtenir des financements pour l'achat de tableaux numériques ; en conséquence, chacune des classes de l'école en seront dotées.

► du président de la Société Sportive de BELABRE remerciant le conseil pour la subvention supplémentaire accordée pour l'éclairage du stade annexe.

► de MME CHESNEAU remerciant le conseil pour son colis de Noël.

Calendrier :

Prochain conseil municipal : lundi 1^{er} Février à 20 H

Séance levée à 21 H 25